

MSA DU LANGUEDOC

WEBINAIRE EMPLOYEUR 31/01/2023



SOMMAIRE

- ▶ Les nouveautés réglementaires au 1^{er} janvier 2023
- ▶ La DSN et les éléments de paramétrage
- ▶ Informations sur les FPOC
- ▶ Les anomalies en DSN (service en ligne)
- ▶ La DSN Évènementielle pour motif de mi-temps thérapeutique
- ▶ Le GUE : Guichet Unique Electronique
- ▶ Refonte du site MSA Languedoc et de l'espace "Accueil employeur"
- ▶ La consultation du Compte Adhérent Individuel
- ▶ Le nouveau protocole DPAE-EDI

Les nouveautés réglementaires 2023

- ▶ Evolution du SMIC au 01/01/2023 à 11,27€ brut de l'heure, soit 1.709,28€ mensuel (sur base de 35h hebdomadaires)
- ▶ Plafond mensuel de sécurité sociale : 3.666€
- ▶ Taux de cotisations au 1^{er} janvier 2023
<https://languedoc.msa.fr/lfp/web/msa-du-languedoc/employeur/taux-cotisations-sur-salaires>
(Taux accidents du travail apprentis : 2,12 %
Taux accidents du travail personnel de bureau : 1,15 %)
- ▶ Prorogation du dispositif "Travailleur Occasionnel" jusqu'au 31/12/2025

La DSN et les éléments de paramétrage

Les cotisations de Retraite Complémentaire

- Au 01/01/2023, création de 2 nouveaux codes :
 - 131 - Cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco
 - 132 - Cotisation Apec
- Le code 105 "cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec" est toujours valide pour 2023
- Pour les périodes antérieures à 2023, les déclarations et/ou régularisations s'effectuent uniquement via le code 105
- Un code est valable pour toute l'année, pas de concomitance des codes :
 - soit 105
 - soit 131 et 132

Le cahier technique DSN ainsi que les fiches consignes sont disponibles sur :

<https://www.msa.fr/lfp/web/msa/editeurs/documentation-technique-dsn>

La DSN et les éléments de paramétrage

Les fiches de paramétrage FPOC

- disponibles :
 - sur le tableau de bord DSN
 - sur le service en ligne "mes attestations professionnelles" de l'espace privé MSA des entreprises :
 - > uniquement pour les organismes ayant donné délégation de gestion à la MSA
 - > pour MUTUALIA dont les fiches ne remontent que sur le service en ligne "mes attestations professionnelles"

La DSN et les éléments de paramétrage

- Sites dédiés à consulter :

 - pour le partenaire Agrica :

 - <https://www.masanteprev-agricole.org>

 - > Accords applicables aux salariés non-cadres de la Production

 - Agricole et des Entreprises du Territoire

 - <https://www.masanteprev-paysage.org>

 - > Accord National des salariés du Paysage

 - pour le partenaire AESIO :

 - <https://www.aesio.fr/entreprise/ccn/convention-collective-departementale-des-exploitations-agricoles-herault>

Les anomalies en DSN

▲ Le service en ligne « visualiser et vérifier mes DSN »

- Accès aux informations des périodes de paie des 12 derniers mois :
- le nombre d'anomalies détectées et leur nature, les salariés concernés ainsi que des fiches consignes
- le nombre de salariés déclarés,
- le montant de la rémunération brute plafonnée,
- le montant total des cotisations établissement,
- le montant total des cotisations individuelles,
- le montant total des réductions hors exonération,
- le nombre de contrats prévoyance (santé, invalidité, décès)

DSN et Temps Partiel Thérapeutique

À compter de 2023, les attestations de salaire **TPT** à destination de la MSA pourront, sans obligation, être effectuées via la DSN.

Le TPT ne doit pas faire l'objet d'un signalement d'arrêt de travail.

C'est la déclaration du TPT en DSN mensuelle qui déclenchera la transmission des informations à la MSA.

La DSN mensuelle doit comporter les **2 conditions cumulatives suivantes** :

➤ Présence d'un bloc "Arrêt de travail – S21.G00.60" :

- rubrique "Motif de l'arrêt – S21.G00.60.001" valorisée avec un des motifs suivants :

- 15 - temps partiel thérapeutique (risque maladie)
- 16 - temps partiel thérapeutique (risque accident de travail)
- 17 - temps partiel thérapeutique (risque accident de trajet)
- 18 - temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle)

DSN et Temps Partiel Thérapeutique

- Présence d'un bloc "Temps partiel thérapeutique-S21.G00.66" :
 - Enfant du bloc « Arrêt de travail – S21.G00.60 » précité

Pour plus d'informations et de précisions, consulter la publication sur Net-Entreprises :

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/911/kw/tpt/session/L3RpbWUvMTY3NDIxOTE0NS9zaWQvZIVhbERfVEltcTVzUTFfdWFDUGxPVjE1RjVzd2EwMVplZngx1NqVUtJMmFVTWdpUWRTYIN4eFVEJTdFaWFLUFNxTEhVTCU3RUNoNkZPbjdxZWZmMGIVVkr4bTI2akhleEZDb3k1TnVMb1ZfYmRDWDB3Tnc4d0NCV0FMZyUyMSUyMQ%3D%3D

Pour des informations sur le TPT :

<https://languedoc.msa.fr/lfp/web/msa-du-languedoc/sante/temps-partiel-therapeutique>

Le GUE – Guichet Unique Electronique

- ▶ La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE) a prévu un dispositif destiné à simplifier la vie des entreprises
- ▶ A compter du 01/01/2023, création du Guichet Unique Electronique des entreprises (GUE), plateforme en ligne unique
- ▶ Ce service en ligne permettra aux entreprises de réaliser, en lieu et place des Centres de Formalités (CFE) actuels, l'ensemble des procédures nécessaires à l'exercice de leurs activités :
 - Création - Modification - Radiation
- ▶ Le Registre National des Entreprises (RNE) sera également tenu par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) dans lequel sera intégré le Registre des Actifs Agricoles
- ▶ L'adhérent fait la démarche sur le portail de l'INPI : <https://www.inpi.fr>

Le GUE – Guichet Unique Electronique

- ▶ Les procédures (création, modification, radiation) sont orientées vers l'autorité compétente de validation :
 - Activités commerciales et sociétés françaises : Greffes
 - Activités artisanales et de batellerie : CMA
 - Activités agricoles : MSA
 - Entreprises étrangères : DGFIP
 - Activités libérales en nom propre : URSSAF

Le rôle de la MSA est de valider l'inscription des entreprises au régime agricole.

Le GUE – Guichet Unique Electronique

- ▶ Le déclarant doit transmettre via le GUE :
 - L'ensemble des informations nécessaires à la création, modification ou cessation de l'entreprise
 - Les éventuelles demandes d'autorisation nécessaires à l'exercice de leur activité
 - Les pièces numériques ou numérisées obligatoires et communes aux anciens CFE devant être annexées à la formalité (ex : statuts, PV...)
 - Le justificatif de règlement des potentiels frais prévus par la loi pour les organismes concernés
- ▶ En cas de difficulté et/ou de question “technique” d'utilisation de l'outil, l'assistance est assurée par l'INPI.
- ▶ Concernant les généralités liées à la création d'activité ou à une situation personnelle (ex: forme juridique) les Chambres d'Agriculture conservent leur rôle de conseil et d'accompagnement.

Refonte du site MSA Languedoc et de l'espace "Accueil employeur"

Employeur

La MSA vous propose une offre de services pour faciliter vos démarches et prendre soin de vos salariés.



Guidea
Toutes vos démarches en ligne

← Retour

vous employez

50 salariés et plus

Embaucher des salariés



Protéger vos salariés



Comprendre et payer les cotisations sociales



Proposer des services à vos salariés



Guidea
Toutes vos
démarches
en ligne

vous employez

moins de 50 salariés •



vous employez occasionnellement

des saisonniers •





vous employez occasionnellement
des saisonniers

Embaucher des salariés



• Le Tesa simplifié

Avec le Tesa simplifié, la MSA facilite vos démarches lors de l'emploi de salariés saisonniers. Vous effectuez en une seule déclaration l'ensemble des formalités liées à l'embauche.



• Nos conseils pour l'accueil des saisonniers

Afin de limiter le turnover et les accidents, qui vous génèrent des coûts économiques et humains conséquents, un accueil de qualité des saisonniers se révèle être une stratégie payante. Découvrez nos conseils pour répondre à cet enjeu.



Protéger vos salariés



Comprendre les cotisations sociales



• Les taux en vigueur

Retrouvez en ligne le détail des taux des cotisations légales et conventionnelles recouvrées par la MSA.



• Recours à un prestataire : les précautions à prendre

Si le prestataire choisi est en situation frauduleuse, vous pouvez être également poursuivi. Retrouvez nos conseils pour limiter les risques.



Guidea
Toutes vos démarches en ligne

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

■ Téléservice accessible aux :

- Non Salariés Agricoles (via le bouquet de services "Exploitant") avec leur NIR et/ou les Non Salariés Agricoles qui ont effectué un "complément d'inscription" pour indiquer leur SIRET,
- Sociétés Agricoles (bouquet de services "Entreprise") avec leur SIRET,
- Aux Centres de gestion / Tiers Déclarant qui peuvent se connecter avec le compte procuration et visualiser en temps réel la situation du compte adhérent de leurs mandants.

■ Informations consultables :

- Pour un exploitant ou un membre de société => les montants relatifs aux Cotisations NSA,
- Pour un exploitant individuel employeur de MO : les montants relatifs aux Cotisations NSA et aux Cotisations sur salaires (si Tesa simplifié ou Tesa+),
- Pour une entreprise agricole sous forme sociétaire, employeuse de MO => les montants relatifs aux Cotisations AS (si Tesa simplifié ou Tesa+).

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

■ Fonctionnalités

- Ce service permet de consulter en ligne :
 - le solde global du compte : débiteur, créditeur, à jour (à la date de consultation),
 - le détail des montants des factures et le détail des règlements et de leurs affectations,
 - les sommes dues à sa MSA,
 - le détail des avoirs en faveur de l'adhérent,
 - les détails des factures,
 - l'historique du compte adhérent.

- Il permet aussi d'afficher et d'imprimer le détail de ces informations au format PDF.

Remarque : pour de la DSN "pure", les informations sont consultables via les téléservices "Vérifier et consulter mes DSN" et "Mes Règlements DSN",

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

Exploitant et/ou Employeur en Tesa – Tesa+



La protection sociale du monde agricole et rural

Mon espace privé

MSA du Languedoc > Mon Espace Privé > Dossier > Service



Choisir un service

Dossier : Type : **Exploitant**

Attestations / Exploitation

- Demander un changement de situation professionnelle
- Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié

Gestion de l'exploitation

- Demander mes attestations professionnelles

Contact & échanges

Mes échanges avec ma Caisse

- Mes messages et mes réponses
- Demande de rendez-vous

Tous mes documents

- Mes documents

Cotisations

- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- Déclarer mes revenus professionnels

Abandonner

Factures et règlements

- Consulter mon compte adhérent exploitant

Factures

- Régler mes factures

Règlements

- Gérer mes comptes de télépaiement

Mes paiements et remboursements

Santé, Maternité, Paternité, Invalidité

- Santé, Maternité, Paternité, Invalidité

Santé, Invalidité

Arrêt maladie et accident

- Coronavirus ? Déclarer une maladie professionnelle

◀ Précédent

Suivant ▶

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

> Compte Adhèrent MSA

Compte adhérent MSA

Ce service vous permet de consulter les montants de vos factures et des règlements adressés à votre MSA concernant vos cotisations sur salaires et/ou personnelles.

Vous pouvez visualiser :

- votre solde global
- le détail des montants de vos factures
- le détail de vos règlements et leurs affectations
- le détail de vos avoirs
- l'historique de votre compte adhérent

Vous pouvez afficher et imprimer le détail de ces montants en .pdf

Votre compte au 23/01/2023

- > Consulter votre solde global

Vos montants détaillés

- > Consulter le détail des montants de vos factures
- > Consulter le détail de vos règlements et de leurs affectations
- > Consulter le détail de vos avoirs

Votre relevé de compte

- > Consulter l'historique de votre compte adhérent

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

» > Compte Adhèrent MSA > Solde Global

Solde global

Reste dû à la MSA au 24/01/2023 : 14 031,17 Euros

Détail

Ce tableau vous présente les périodes non soldées

Important : la MSA collecte des cotisations pour le compte d'organismes Tiers. De ce fait, les montants indiqués ci-dessous peuvent être modifiés après leur transmission. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le détail des factures et des règlements en cliquant sur les symboles "loupe" correspondants.

Période	Nature	Montant total des factures (en Euros)	Majorations et pénalités (en Euros)	Montant total des règlements (en Euros)	Détail des factures	Détail des règlements
2008	Cotisations personnelles	8 093,00	6 418,30	11 225,85		
2007	Cotisations personnelles	9 447,00	7 913,89	13 085,61		
2006	Cotisations personnelles	9 092,00	7 870,90	12 860,01		
2004	Cotisations personnelles	9 260,00	6 228,64	13 121,09		

Solde global

Au 23/01/2023 votre compte est à jour

» Afficher et imprimer les données de cette page au format pdf

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

> Compte Adhèrent MSA > Solde Global > Détail Factures

Détail de vos factures

Vous pouvez rechercher une facture par date en utilisant les champs suivants
(l'amplitude entre les dates de recherche ne doit pas dépasser 365 jours) :

Du au (format jj/mm/aaaa)
ou sélectionner dans la liste la période :

Rechercher

Détail

Ce tableau vous présente les factures émises par votre MSA.

Page 1/2

1 2 ▶

12 lignes (1-10)

Date	Période	Nature	Montant (en Euros)	Dont part ouvrière (en Euros)	Majorations et Pénalités (en Euros)
22/10/2022	2022	Cotisations personnelles	13 358,00	0,00	0,00
09/12/2022	Novembre 2022	Cotisations sur salaires	1 285,84	996,98	0,00
08/11/2022	Octobre 2022	Cotisations sur salaires	608,71	468,58	0,00
05/10/2022	Septembre 2022	Cotisations sur salaires	887,40	686,50	0,00
07/09/2022	Août 2022	Cotisations sur salaires	1 457,72	1 132,86	0,00
05/08/2022	Juillet 2022	Cotisations sur salaires	2 268,17	1 807,75	0,00
05/07/2022	Juin 2022	Cotisations sur salaires	3 313,87	2 653,69	0,00
09/06/2022	Mai 2022	Cotisations sur salaires	2 390,67	1 914,92	0,00
05/05/2022	Avril 2022	Cotisations sur salaires	1 463,56	1 186,91	0,00
07/04/2022	Mars 2022	Cotisations sur salaires	3 920,09	3 155,61	0,00

Page 1/2

1 2 ▶

12 lignes (1-10)

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

> Compte Adhèrent MSA > Solde Global > Détail Règlements

Détail de vos règlements

Vous pouvez rechercher un règlement par date en utilisant les champs suivants (l'amplitude entre les dates de recherche ne doit pas dépasser 365 jours) :

Du au (format jj/mm/aaaa)
et sélectionner dans la liste la nature du règlement :

Rechercher

Détail

Ce tableau vous présente les règlements pris en compte par votre MSA

Page 1/2

1 2 ▶

16 lignes (1-10)

Date du règlement	Nature du règlement	Montant réglé (en Euros)	Affectations	Montant affecté (en Euros)
31/01/2022	Prélèvement	1 952,84	Cotisations sur salaires 2021L	1 952,84
03/02/2022	Autres	100,00	Cotisations sur salaires 2022A	100,00
09/02/2022	Prélèvement	13 982,43	Divers	624,43
			Cotisations personnelles 2022	13 358,00
28/02/2022	Prélèvement	3 267,20	Cotisations sur salaires 2022A	3 267,20
31/03/2022	Prélèvement	2 957,65	Cotisations sur salaires 2022B	2 957,65
25/04/2022	Prélèvement	3 920,09	Cotisations sur salaires 2022C	3 920,09
28/05/2022	Prélèvement	1 463,56	Cotisations sur salaires 2022D	1 463,56
24/06/2022	Prélèvement	277,22	Cotisations sur salaires 2021F	277,22
24/06/2022	Prélèvement	2 390,67	Cotisations sur salaires 2022E	2 390,67

Page 1/2

1 2 ▶

16 lignes (1-10)

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

> Compte Adhèrent MSA > Solde Global > Détail Avoirs

Détail de vos avoirs

Montant total des avoirs au 23/01/2023 : 1 362,00 Euros

Détail

Ce tableau vous présente la liste de vos avoirs

<u>Date</u>	<u>Nature du règlement</u>	<u>Montant du règlement (en Euros)</u>	<u>Montant de l'avoir (en Euros)</u>	<u>Détail du règlement</u>
22/10/2022	Autre	1 362,00	1 362,00	

> Afficher et imprimer les données de cette page au format pdf

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

> [Compte Adhèrent MSA](#) > [Historique Compte Adhèrent](#)

Historique de votre compte adhérent

Vous pouvez rechercher le montant de vos factures (classées par date d'émission) et le montant de vos règlements (classés par date d'enregistrement à la MSA) en utilisant les champs suivants (l'amplitude entre les dates de recherche ne doit pas dépasser 365 jours) :

Du au (format jj/mm/aaaa)

ou sélectionner dans la liste la période :

2022
2022L
2022K
2022J
2022I
2022H
2022G
2022F
2022E
2022D
2022C
2022B
2022A
2021
2021L
2021K
2021J
2021I
2021H

Rechercher

> [Retour](#)

Informations de Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, éventuellement, d'effacement de vos données. Pour exercer ces droits, contactez le Délégué à la protection des données - MSA du Languedoc-Roussillon.

[FAQ](#)

[Contact](#)

[Échanges](#)

[Déclaration d'accessibilité](#)

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

> Compte Adhèrent MSA > Historique Compte Adhèrent

Historique de votre compte adhérent

Vous pouvez rechercher le montant de vos factures (classées par date d'émission) et le montant de vos règlements (classés par date d'enregistrement à la MSA) en utilisant les champs suivants (l'amplitude entre les dates de recherche ne doit pas dépasser 365 jours) :

Du au (format jj/mm/aaaa)
ou sélectionner dans la liste la période :

Rechercher

Détail

Ce tableau vous présente l'ensemble des factures émises et les règlements enregistrés par votre MSA

Date	Periode	Nature	Montant des factures (en Euros)	Montants des Majorations et Pénalités	Montant des règlements (en Euros)
09/12/2022	Novembre 2022	Cotisations sur salaires	1285.84	0.00	0.00
26/12/2022	Novembre 2022	Cotisations sur salaires	0.00	0.00	1285.84

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

Employeur en DSN

> Compte Adhèrent MSA

Compte adhérent MSA

Vous êtes désormais au déclaratif DSN pour cet établissement.

Le service en ligne de consultation du compte adhérent MSA n'est pas disponible pour les établissements qui utilisent le mode déclaratif DSN.

L'accès aux informations de paiement DSN se fait via le téléservice "Mes Règlements DSN"

Consultation du Compte Adhèrent Individuel - CAI

Mes règlements DSN

Février 2023	Restant dû non disponible	🔒
Janvier 2023	Restant dû non disponible	🔒
Décembre 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Novembre 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Octobre 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Septembre 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Août 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Juillet 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Juin 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Mai 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Avril 2022	Restant dû : 0,00 €	✓
Mars 2022	Restant dû : 0,00 €	✓

Mes règlements DSN pour la paie :

⏪	Décembre 2022 ▼
Montant des cotisations :	2 755,01 €
Montant déjà payé :	2 755,01 €
Montant restant dû :	0,00 €

Informations valables à ce jour.



[Aller à l'accueil](#)

Nouvelle version du Protocole d'échange Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)



Vous recevez ce message car vous êtes utilisateur du protocole DPAE MSA.

De nouvelles données intègrent ce protocole par rapport à la version précédente (4T2015 V3) :

- Ajout de la dispense à la complémentaire santé
- Ajout des données Service Santé au Travail
- Ajout des données dans le cadre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)

Cette version devra impérativement être utilisée pour les dépôts réalisés à compter du 05 avril 2023.

La nouvelle version est disponible sur le site [msa.fr](https://www.msa.fr) en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Consulter le nouveau protocole d'échange](https://www.msa.fr/lfp/web/msa/editeurs/protocole-echanges-dpae)

<https://www.msa.fr/lfp/web/msa/editeurs/protocole-echanges-dpae>

Mise en ligne des documents

Mise en ligne des replays des webinaires, documents présentés, foire aux questions sur le site internet de la MSA du Languedoc

<https://languedoc.msa.fr/lfp/accompagnement-conseil-entreprises>

MSA du Languedoc > Employeur > Accompagnement et conseil au service des entreprises

Accompagnement et conseil au service des entreprises

Les conseillers en entreprises vous accompagnent

Mis à jour le 23/01/2023

Les conseillers en entreprises de la MSA du Languedoc vous accompagnent et vous conseillent dans vos démarches et vos déclarations sociales. Restez informés des nouveautés réglementaires, trouvez des réponses à vos interrogations sur la DSN, la déclaration OETH, les cotisations sur salaires... La MSA met à votre disposition plusieurs webinaires et documentations sur des thématiques en réponse à vos besoins.

- > Webinaires pour employeurs, partenaires et tiers-déclarant
- > Accompagnement des salariés



Webinaires pour employeurs, partenaires et tiers-déclarant

Accédez aux webinaires en cliquant sur les liens ci-dessous :

1er webinaire "Cotisations sur salaires" :

- Présentation de l'action du service Relations Partenaires & Entreprises (RPE) de la MSA du Languedoc dans la démarche des webinaires
- Présentation des nouveautés réglementaires applicables au 1er janvier 2022
- Déclinaison des nouveautés dans la DSN (notamment sur la branche CPF)
- Point sur les fiches de paramétrages des organismes complémentaires
- Présentation du service en ligne "Visualiser et vérifier mes DSN"

Les supports du webinaire "Cotisations sur salaires" sont disponibles ci-dessous :

- Rencontre avec les EMO
- SEL "Vérifier et visualiser mes DSN"

2ème webinaire "Cotisations sur salaires" :

- Les mesures de crise depuis 2020 :
 - Crises COVID 1, 2 et 3 (exonérations de cotisations et aides au paiement)

FAQ - Webinaire Cotisations sur salaires

Consultez la liste des questions - réponses issue du webinaire "Cotisations sur salaires"

[FAQ](#)

Merci de votre attention

